

Prévention des risques professionnels et performance dans les entreprises du Thermalisme

| Réunion d'échanges du 24 octobre 2019



UD 40 DIRECCTE





Sommaire

- Introduction / tour de table
- Risques professionnels en milieu thermal et bonnes pratiques de prévention (Patrick LASSERRE-CATHALA, Direccte Nouvelle-Aquitaine)
- Statistiques Accidents du Travail (AT) / Maladies Professionnelles (MP) (Laurent BRAUNER, Carsat Aquitaine ; Dr Patrick LABARSOUQUE, Médecin du travail)
- Proposition d'actions (Anne PLANTIF, Directrice SSTL, Nathalie PILOT, Ingénieur en prévention IPRP et Stéphane MARTIN, Président de Kiné Landes Prévention)
- Les aides financières



UD 40 DIRECCTE





Risques professionnels et bonnes pratiques de prévention

(Patrick LASSERRE-CATHALA, Direccte)



UD 40 DIRECCTE





Objectifs de la démarche

- Amélioration des conditions de travail dans les établissements thermaux
- Visites communes du Service prévention de la CARSAT Aquitaine et de l'Inspection du Travail
- Identifier les principaux risques dans la perspective de mettre en œuvre des mesures correctives avec l'accompagnement des services de la CARSAT Aquitaine

NB : Six établissements ont à ce jour fait l'objet d'une visite conjointe CARSAT – Inspection du travail



UD 40 DIRECCTE





Principaux risques relevés

Identification du risque	Situation de travail	Conséquences possibles
Électricité	<ul style="list-style-type: none">• Accès aux armoires électriques	<ul style="list-style-type: none">• Électrisation• Électrocution (décès)
TMS	<ul style="list-style-type: none">• Traitement du linge• pélothérapie	Blessures, handicap
Chute de plain-pied	<ul style="list-style-type: none">• Encombrement des locaux de travail	
Risque mécanique	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'appareils et accessoires de levage (Palan)	



Principaux risques relevés

Identification du risque	Situation de travail	Conséquences possibles
Chutes de hauteur	<ul style="list-style-type: none">• Accès et circulation en toiture terrasse ou traditionnelle• Utilisation de marchepieds/escabeaux/échelles• Circulation sur le quai	Blessures Décès
Incendie	<ul style="list-style-type: none">• Moyens d'extinction et évacuation non opérationnels	
Intervention en espace confiné	<ul style="list-style-type: none">• Travaux dans les cuves enterrées ou aérienne de stockages d'eau thermales (vides ou remplies)	
Exposition aux produits chimiques	<ul style="list-style-type: none">• Fuite de CO₂ lors de l'alimentation des bains carbogazeux• Nettoyage et désinfection des locaux, traitements chimique des eaux• Intervention dans les locaux techniques	



Bonnes pratiques de prévention

Projeteuse mortier utilisée pour remplir seau de boue (vis sans fin)



Machine nettoyage intérieur des seaux



Détecteur CO2, alarme visuelle et sonore



Pompe volumétrique pour transfert tourbe



UD 40 DIRECCTE





Suites des constats réalisés

- À l'issue des visites des courriers d'observations ont été réalisés et transmis aux entreprises visant à ce que des mesures correctives soient prises dans un certain délai ;
- La mise en œuvre de certaines de ces mesures sont susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement par le service de prévention de la CARSAT ;
- Les instances représentatives de la profession ont également un rôle à jouer pour accompagner les établissements thermaux ;
- La démarche entreprise par nos services s'inscrit dans une action de prévention qui si elle n'est pas suivie d'effets pourra déboucher sur des mesures d'une autre nature ;
- D'autres visites d'établissement seront réalisées.



UD 40 DIRECCTE





Focus sur des métiers particulièrement exposés

Pélothérapeute

- Un travail saisonnier, horaires atypiques (6h le matin)
- Ambiances de travail : milieu humide/chaud (eau thermale à environ 38 °C), bruit de fond
- RPS :
 - contact avec le public avec risque relationnel, vécu de qualité relationnelle empêchée
 - renouvellement de la clientèle toutes les 3 semaines, surveillance et suivi des soins en cours : adaptation, effort cognitif
- TMS : gestes répétitifs et contraintes posturales (debout, contraintes rachis)
- Risque chimique : Utilisation de produits chimiques corrosifs, irritants...

Agents de maintenance (une occurrence d'accident grave 3 fois supérieure à la moyenne nationale, une occurrence de maladie 6 fois supérieure, une occurrence de mortalité 8 fois supérieure)

- Chutes de hauteur
- Électriques
- Chimiques
- TMS

Le travail isolé peut augmenter la gravité d'un accident du travail en cas d'allongement du temps d'intervention des secours,



Focus sur des métiers particulièrement exposés

Agents hôteliers / restauration / service

des métiers différents mais des risques communs

- TMS en lien avec déplacements (plain-pied), la manutention, les postures de travail...les métiers le plus touchés par les TMS dans le secteur thermal,
- RPS : risques relationnels (collègues, clients), délais sur période de pics d'activité, organisation du travail,
- Le risque chimique (minimisé) : irritants, caustique, allergisants...



UD 40 DIRECCTE





Statistiques AT/MP

(Laurent BRAUNER, Carsat Aquitaine, et Dr Patrick LABARSOUQUE, Médecin du travail SSTL)



UD 40 DIRECCTE

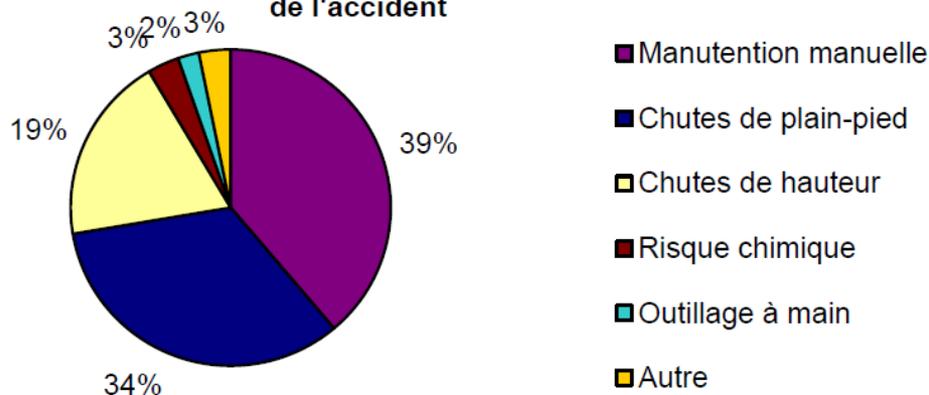




9604Z Entretien corporel

Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2016
057A	Affections périarticulaires	29	88%	27
065A	eczéma allergique	4	12%	3
001A	plomb	0	0%	0
002A	mercure	0	0%	0
003A	tétrachloréthane	0	0%	0
	Autres MP	0	0%	2

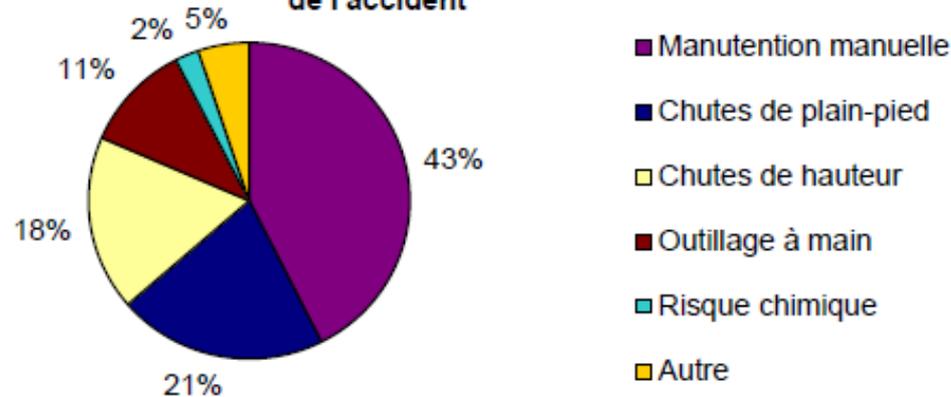


Statistiques nationales AT/MP 2017

5510Z Hôtels et hébergement similaire

Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2016
057A	Affections périarticulaires	415	93%	392
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	11	2%	11
Autres	Alinéa 4	8	2%	6
079A	Lésions chr. du ménisque	5	1%	1
065A	eczéma allergique	2	0%	2
	Autres MP	6	1%	2

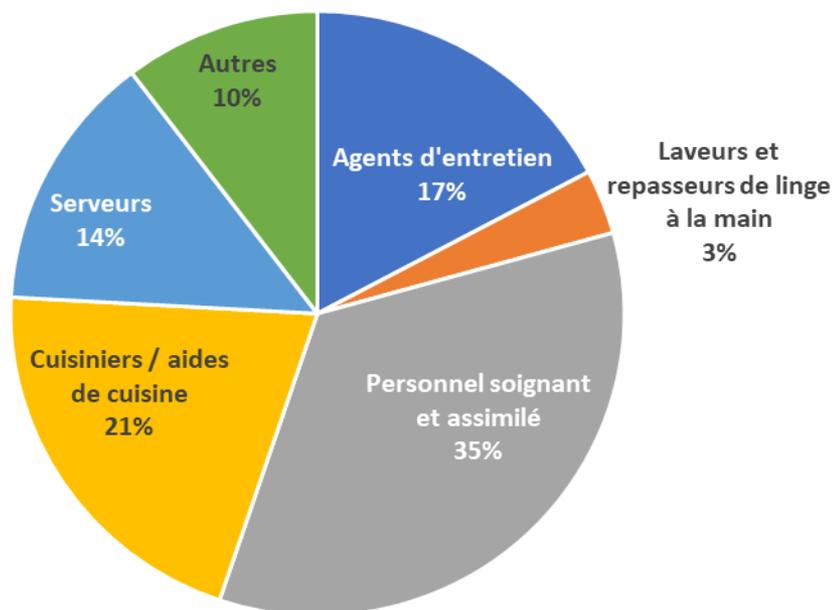
AT/MP 2014-2017 : thermalisme Landes



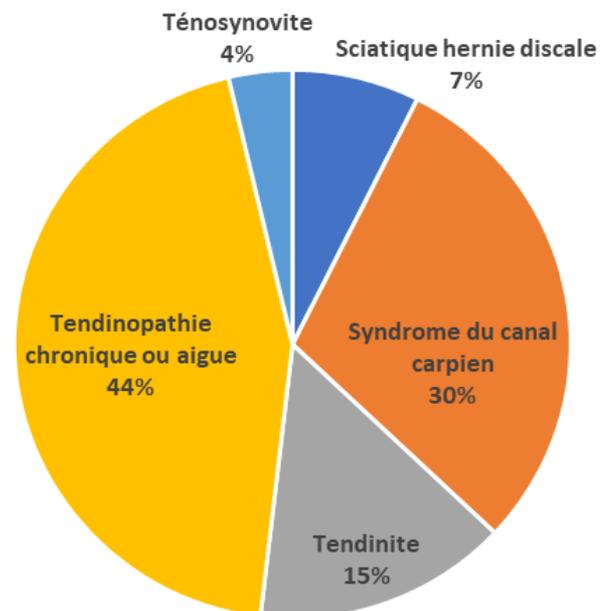
Nb AT Avec Arrêt	Nb AT avec IPP	Nb IJ AT	Nb MP Reconnues	Nb IJ MP
164	8	8410	30	3962

Soit l'équivalent de 16 ETP absents / an

Profession des salariés victimes de maladies professionnelles



Type de maladies professionnelles





Statistiques SSTL sur 23 établissements suivis

Dangers relevés au poste d'agent thermal

Agent chimique

agent biologique

ambiance humide

ambiance thermique chaude

autre port et soulèvement charge

Charge mentale

contact régulier avec le public

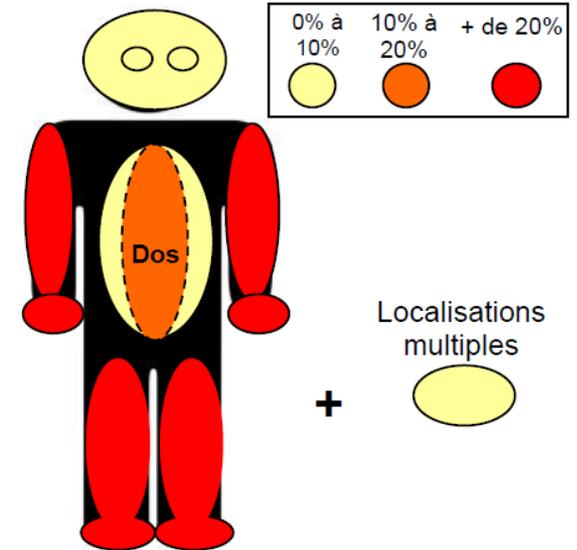
Contraintes posturales

Horaire atypique

manutention de charge, personne

mouvement répétitif

Lésions occasionnées par les accidents du travail



Année	Nb d'individus déclarés
2015	547
2016	635
2017	641
2018	639
2019	753

2015-2019	
inaptitudes	38
demande d'aménagements de postes et propositions de mesures	73



UD 40 DIRECCTE





Bénéfices de la démarche de prévention

CSE / CSSCT

Nourrir le dialogue social

Conformités réglementaires

Qualité de vie au travail

Santé & sécurité au travail des salariés

Performance de l'entreprise

Sécurité et bien-être des curistes

Qualité des soins et des services à la patientèle

Sûreté des installations



Co-construire une démarche innovante de prévention

- Des actions coconstruites, un accompagnement sur la durée
- Tous vos acteurs de prévention mobilisés : Direccte, SSSL, Carsat, Kiné Landes Prévention, Consulting Nathalie PILOT...



Démarche APPTIV

Une solution innovante, évolutive et interactive pour une nouvelle approche de la prévention des risques professionnels.



UD 40 DIRECCTE



Vidéo explicative





- ✓ **Fédérer** les chefs d'entreprise dans un réseau partenarial avec les acteurs de la prévention pour développer le management de la prévention
- ✓ **Evaluer** scientifiquement l'impact des actions réalisées dans le but de les ajuster
- ✓ **Repérer** les risques auxquels les salariés sont exposés en lien avec l'employeur
- ✓ **Donner au chef d'entreprise l'impact positif de la prévention** sur l'accidentologie ou la maladie professionnelle et le retour sur investissement des actions de prévention.

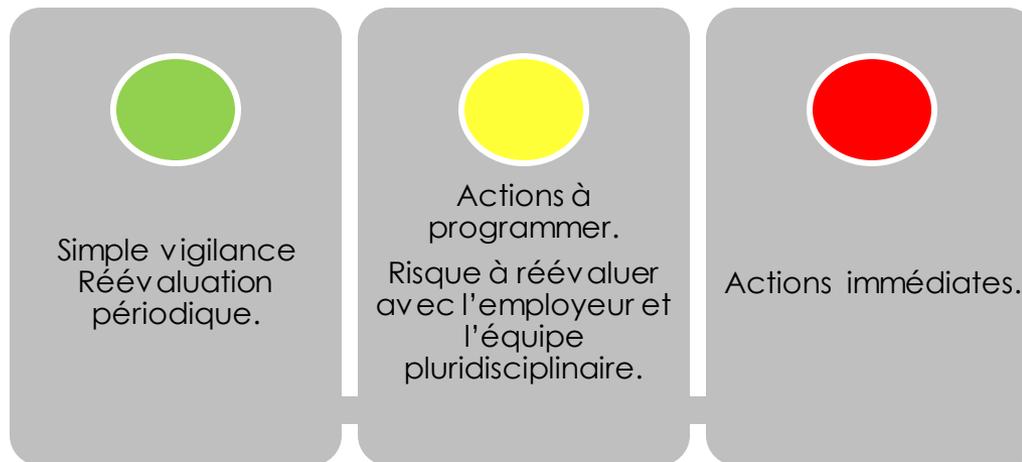
Risque Routier Risque TMS
Risque chimique Risque RPS



Le bilan de prévention et plan d'actions

Prescription selon les risques réels

Alerte à l'employeur





- Bilan de prévention
- Ma visite employeur
- Evénements & préventions
- Accidents du travail
- Boîte à outils

Bilan de prévention

Action immédiate Action différée Simple vigilance Entreprise Salariés

Risque routier

18 actions restantes à réaliser



TMS

En cours...



RPS

En cours...



Addictions

En cours...



Risques émergents

En cours...



Risque chimique

En cours...





Livrables / résultats de la démarche



- ✓ Un accompagnement en temps réel des chefs d'entreprise et de ses salariés en matière de conseils, d'actions,... grâce à une application téléchargeable pour les employeurs et les salariés
- ✓ Un bilan de prévention pour les employeurs avec des actions de prévention individuelles et collectives adaptées aux risques détectés (formations, e-learning etc...)
- ✓ Une boîte à outils avec des fiches conseils
- ✓ Des indicateurs de pilotage de la prévention (arrêts, AT/MP)
- ✓ Des données collectées pour le secteur du thermalisme (données anonymisées du dossier médical et de l'entreprise) plus de 3600 données qui peuvent être croisées pour orienter les actions de prévention



UD 40 DIRECCTE





Livrables / résultats de la démarche APPTIV

- Une application APPTIV téléchargeable pour les employeurs et les salariés
Bilan de prévention employeur avec actions individuelles et collectives dont formations...
- Fonds documentaire
- Collecte de données pour le secteur du thermalisme



UD 40 DIRECCTE



Thermes actions

ACTIONS DE TERRAIN SPÉCIFIQUES KLP





	Actions proposées – à valider/à discuter	Livrables
2019	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic TMS Pros Création d'outil de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action TMSPros Vidéos focus spécifiques thermes
2020	<ul style="list-style-type: none"> Lancement démarche APPTIV : risque routier, TMS, risques chimiques, RPS.... 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan de prévention et plan d'actions (formations e-learning...) Application santé pour le salarié Tableau de bord de prévention Données croisées sur le secteur du thermalisme (santé, postes...)
2021	<ul style="list-style-type: none"> Formations dirigeant Formations TMS salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Vidéos focus spécifiques thermes
2021	<ul style="list-style-type: none"> Pérennisation de la démarche 	
2023	<ul style="list-style-type: none"> Intégration au Plan de développement de la filière thermale 2023-2028 d'un chapitre Prévention des risques professionnels 	

Travaux dans les établissements si nécessaire



Les aides financières



UD 40 DIRECCTE





Aides financières

CRNA – AQUI O Thermes :

Action collective – Lean → prise en charge à hauteur de 50 %

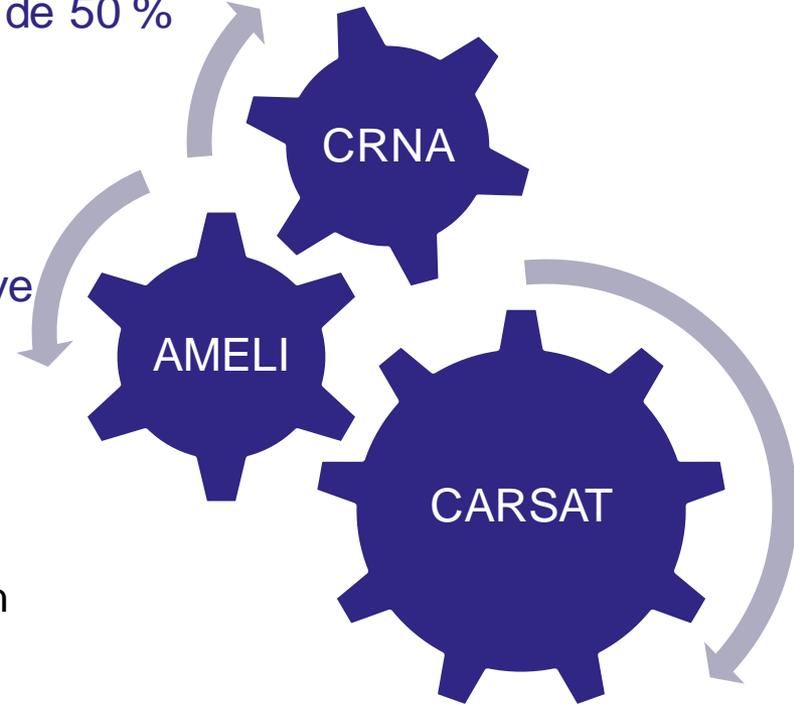
aquiothermes.fr

Contrat de prévention :

Entreprise de moins de 200 salariés, sous réserve d'une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) valide

- 9604Z / 851AD : Convention II014 valide jusqu'au 09/03/2022
- 5510Z / 553AC : Attente signature nouvelle convention

ameli.fr/entreprise/tableau-cno



Subvention Prévention TPE (moins de 50 salariés) :

50% de l'investissement (2 000 € HT minimum), plafonnée à 25 000 euros

entreprises.carsat-aquitaine.fr/les-aides-financieres/628-subventions-prevention-tpe-ex-afs.html



UD 40 DIRECCTE





Zoom sur les subventions Prévention TPE

- Équi'mobile+
- Hôtel+
- Stop Essuyage
- Couteau+
- TMS Pros Diagnostic
- TMS Pros Action



UD 40 DIRECCTE





Subvention Prévention TPE

Équi'mobile+

- Timon électrique avec accessoires, installation et formation à l'utilisation en sécurité
- Roues motorisées électriques avec accessoires, montage et formation à l'utilisation en sécurité



50 % de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €, pour un investissement minimum de 2000 € HT



Subvention Prévention TPE

Hôtel+

- Lève-lits à énergie autonome ou électrique
- Dispositifs de housage et déhousage des couettes avec formation à leur utilisation
- Nettoyeurs vapeur avec formation à leur utilisation
- Chariot d'étages
- Chariot à fond mobile
- Tablette avec logiciel de gestion mutualisée du travail



50 % de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €, pour un investissement minimum de 2000 € HT



Subvention Prévention TPE

Stop Essuyage

Lave-verres munis "d'osmoseur" qui permettent de supprimer l'essuyage des verres à la main avec en option :

- Adoucisseur
- Paniers supplémentaires
- Dispositif antibuée
- Rehausse pour le lave-verres
- Table relevable pour déposer les paniers



50 % de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €, pour un investissement minimum de 2000 € HT



Subvention Prévention TPE

Couteau+

- Formations à l'affûtage et à l'affilage (70 %)
- Diagnostics et accompagnements de la démarche du couteau qui coupe (70 %)
- Matériels et aménagement des locaux (50 %)



Dans la limite de 25 000 €, pour un investissement minimum de 2000 € HT



Subvention Prévention TPE

TMS Pros Diagnostic

- Prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions
- Formation d'une personne ressource en interne en capacité d'animer et mettre en œuvre un projet de prévention des TMS



70 % du montant HT des prestations dans la limite de 25 000 €



UD 40 DIRECCTE





Subvention Prévention TPE

TMS Pros Action

Achat de matériel et/ou d'équipements réduisant les contraintes physiques, en particulier lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes

Nécessite la réalisation préalable d'un diagnostic ergonomique



50 % du montant de l'investissement HT dans la limite de 25 000 €, pour un investissement minimum de 2000 € HT



UD 40 DIRECCTE





Fiche contacts

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

Patrick LASSERRE-CATHALA, Directeur Adjoint du Travail, Responsable de l'Unité de Contrôle, Unité Départementale des Landes

CARSAT Aquitaine

Laurent BRAUNER, Contrôleur de sécurité

06.37.06.35.91 ; laurent.brauner@carsat-aquitaine.fr

SSTL des Landes

Anne PLANTIF, Directrice

05 58 05 76 40 ; a.plantif@santetravail40.fr



UD 40 DIRECCTE





Fiche contacts



Kiné
Landes
Prévention

Kine Landes Prévention, Stéphane MARTIN, Président KLP

05-58-72-10-24

kine.landes.prevention@orange.fr

Collaborateur-Membre de l'association : **Consulting Nathalie PILOT**

Ingénieur en prévention santé sécurité, I.P.R.P.

06-60-54-36-42

Vidéo présentation Consulting N.PILOT-dacprevention : <https://youtube/PL4hxz3HLGU> et

www.dacprevention.com



UD 40 DIRECCTE



Merci de votre attention

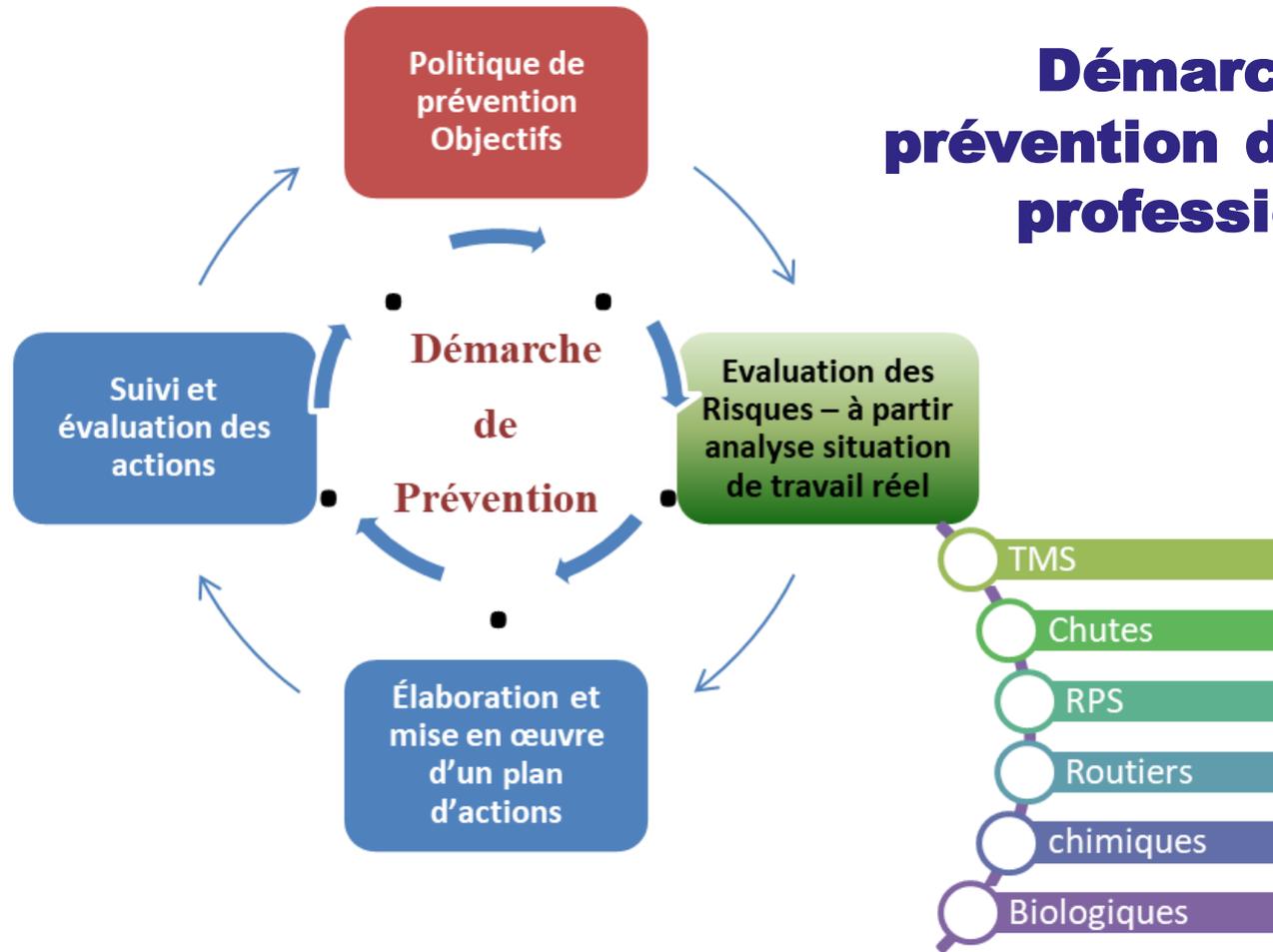


UD 40 DIRECCTE



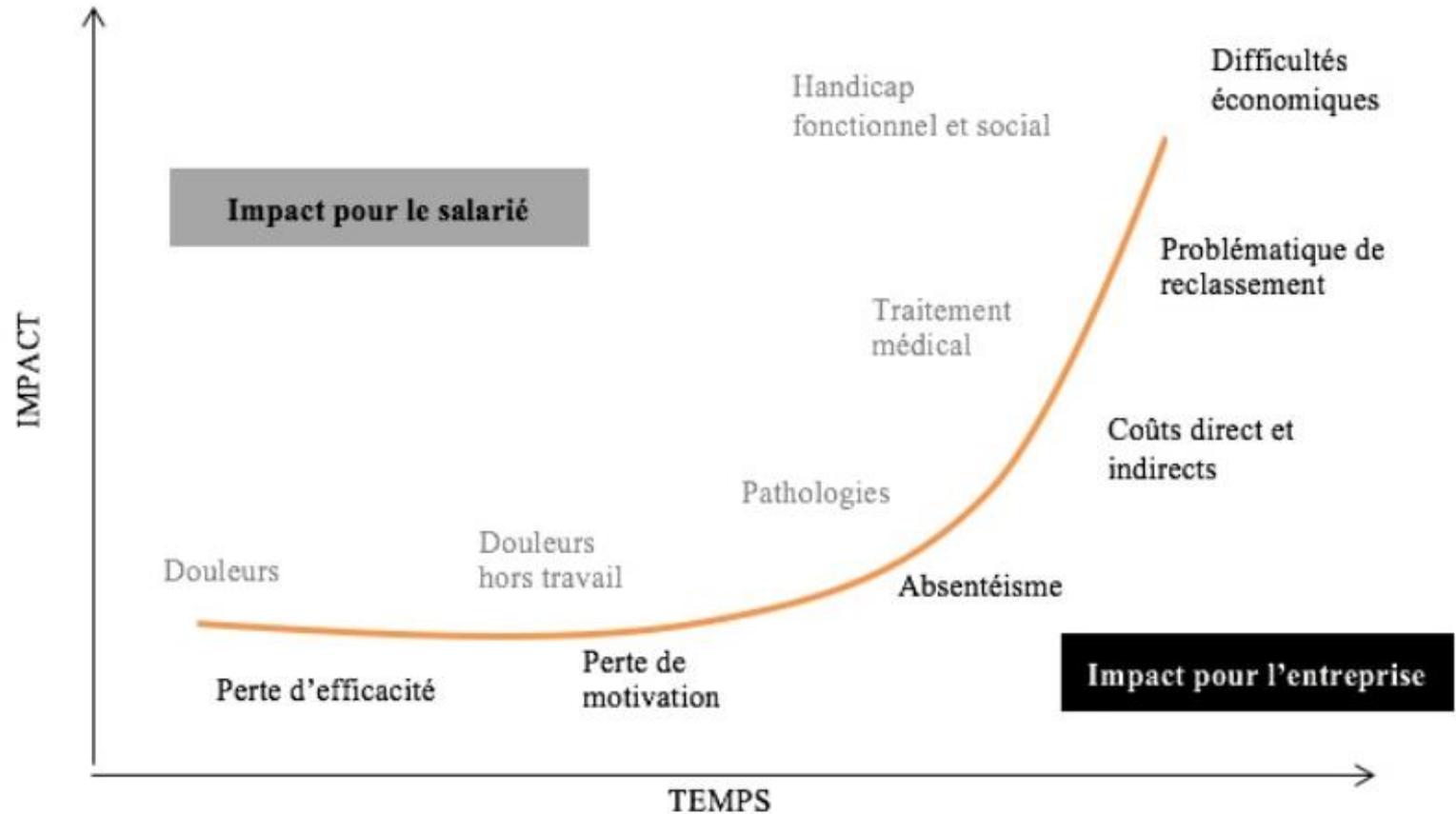


Démarche de prévention des risques professionnels





Impacts des TMS pour le salarié et l'entreprise





Barème des Coûts Moyens pour 2019

"Arrêté du 26 décembre 2018 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2019, paru au JO le 28 décembre 2018 "

Barème des Coûts Moyens 2019 (En euros)	Sans arrêt de travail ou arrêts de moins de 4 jours	Arrêts de 4 à 15 jours	Arrêts de 16 à 45 jours	Arrêts de 46 à 90 jours	Arrêts de 91 à 150 jours	Arrêts de plus 150 jours	IP < 10%	IP de 10% à 19%	IP de 20% à 39%	IP ≥ 40% ou décès
CTN A Industries de la métallurgie	329 €	578 €	1 984 €	5 359 €	10 286 €	36 724 €	2 124 €	58 814 €	116 862 €	586 919 €
CTN B Industries du Bâtiment et des Travaux Publics (Hors Alsace Moselle)	400 €	530 €	1 689 €	4 815 €	9 057 €	35 770 €	2 250 €	114 172 € [Gros œuvre] (1)		
116 839 € [Second Œuvre] (2)										
183 312 € [Fonctions Support et Bureau] (3)										
CTN B Industries du Bâtiment et des Travaux Publics (Alsace Moselle)								55 789 €	106 016 €	487 285 €
CTN C Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	307 €	594 €	1 858 €	4 953 €	9 080 €	32 973 €	2 230 €	55 890 €	109 987 €	484 055 €
CTN D Services, commerces et industries de l'alimentation	409 €	454 €	1 498 €	4 206 €	7 958 €	28 212 €	2 173 €	48 951 €	93 445 €	365 247 €
CTN E Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	476 €	644 €	2 052 €	5 636 €	10 309 €	36 817 €	2 170 €	57 246 €	113 802 €	619 192 €
CTN F Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres à feu	474 €	565 €	1 853 €	5 117 €	9 279 €	33 737 €	2 165 €	52 254 €	103 035 €	524 539 €
CTN G Commerces non alimentaires	296 €	528 €	1 684 €	4 650 €	8 668 €	32 036 €	2 201 €	52 973 €	108 853 €	486 008 €
CTN H Activités de services I	131 €	406 €	1 351 €	4 068 €	7 997 €	29 435 €	2 084 €	51 864 €	110 198 €	522 350 €
CTN I Activités de services II	227 €	413 €	1 334 €	3 652 €	6 748 €	25 331 €	2 170 €	46 422 €	90 346 €	379 867 €



UD 40 DIRECCTE





Injonction et cotisation supplémentaire sur le taux de cotisation AT/MP

Cotisation supplémentaire par majoration du taux de cotisation AT/MP en cas de risques exceptionnels et en cas de non-respect des mesures préconisées par voie d'injonction, après avis favorable de l'instance paritaire compétente.

Au terme du délai fixé, majoration de 25 %, portée à 50 % au bout de 6 mois, puis à 200 % au terme du même délai.

Dès la mise en œuvre effective des mesures de prévention prescrites et la fourniture de la preuve de leur réalisation, la cotisation supplémentaire n'est plus due.



Injonction et cotisation supplémentaire sur le taux de cotisation AT/MP

En cas de risques exceptionnels :

- Risque de chute de hauteur
- Risque d'ensevelissement
- Risque d'incendie et d'explosion
- Risque lié à l'amiante et aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
- Risque lié aux travaux en espace confiné
- Risque lié à la conduite de véhicules et d'engins sans formations et autorisations adaptées
- Risque liés aux manutentions lourdes et répétitives
- Risque lié à l'accès aux pièces nues sous tensions électrique
- Risque lié à l'accès aux organes en mouvement d'un équipement de travail